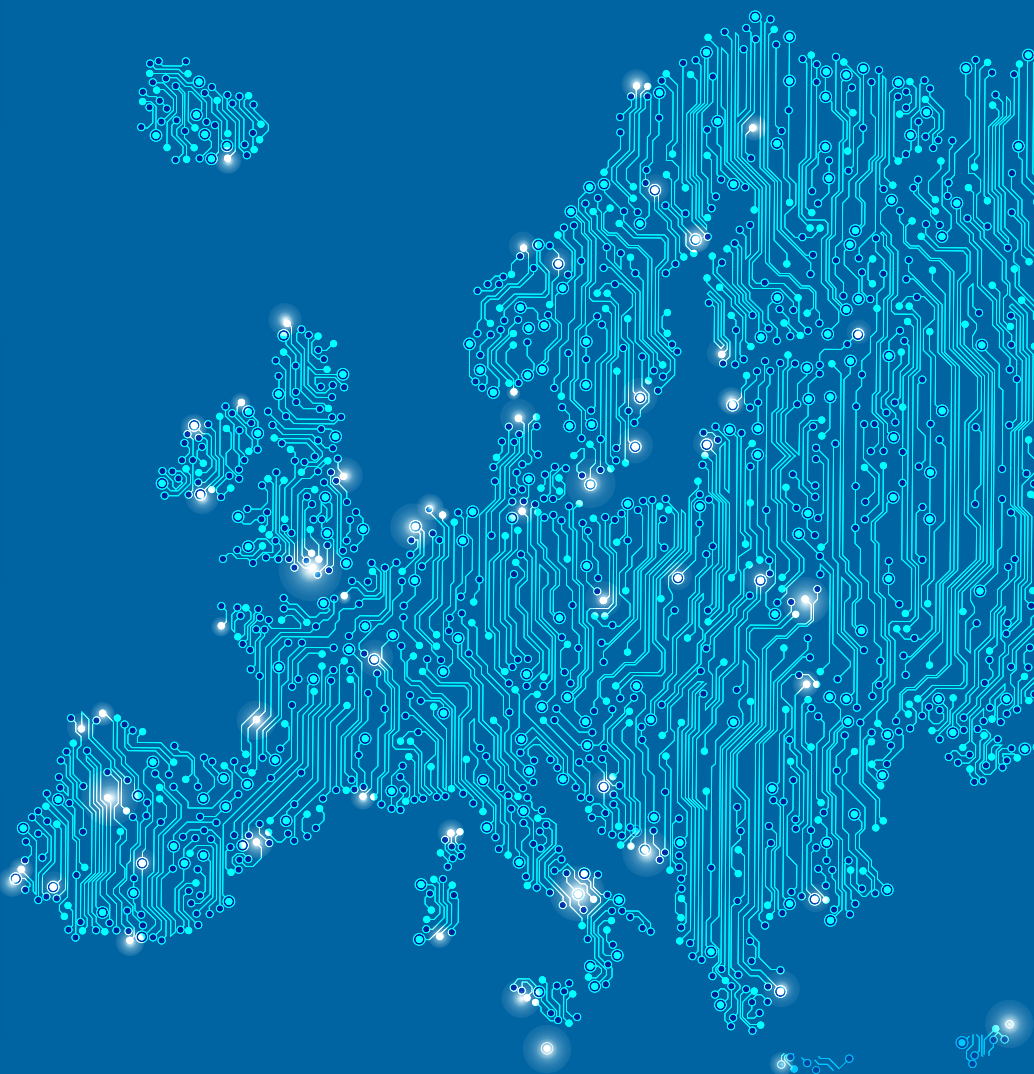




eu-LISA en action

Les technologies de l'information
au service d'une Europe
plus ouverte et plus sûre



***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa
(<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

ISBN 978-92-95203-08-2

doi:10.2857/18352

© Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information
à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, 2014

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Avant-propos



Pour la première fois de son histoire, l'Union européenne s'est dotée d'une agence chargée de gérer et de promouvoir les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui constituent l'une des clés de la réussite de la mise en œuvre des politiques de l'Union dans le domaine de la justice, de la sécurité et de la liberté.

La sécurité intérieure des pays est en pleine mutation. Garantir leur sécurité et celle de leurs populations ne passe plus uniquement par des ressources physiques présentes sur le terrain. Le «monde virtuel» des TI fait désormais partie de l'équation, les autorités dépendant de plus en plus de données et de renseignements.

Dans notre société complexe et mondialisée d'aujourd'hui, un État ne peut plus veiller tout seul à sa sécurité. C'est là qu'entrent en jeu des systèmes et solutions informatiques sophistiqués, flexibles et intégrés, conçus pour faciliter la coopération en matière d'application des lois et la gestion intégrée des frontières à l'échelon européen.

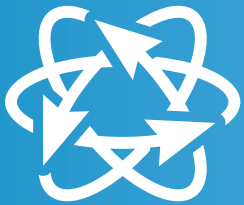
Au sein de notre agence, nous aidons les États membres de l'Union à tirer le meilleur parti des dernières technologies TIC dans les domaines de la gestion des frontières, de l'asile et de la coopération policière, afin qu'ils puissent protéger leurs citoyens et leurs droits. Nous gérons d'importants systèmes informatiques intégrés à grande échelle, portant sur des aspects tels que les renseignements liés à la sécurité, les visas et les demandes d'asile à l'échelle européenne. Nous contribuons dès lors à faire en sorte que les Européens puissent circuler librement dans l'Union, sans jamais compromettre la sécurité européenne.

Dans le cadre de sa fourniture de services, l'agence eu-LISA peut compter sur un soutien généralisé, grâce aux relations fortes et ouvertes qu'elle a nouées avec les institutions européennes et d'autres agences œuvrant dans ce domaine. Nous poursuivrons notre coopération avec elles en vue de consolider nos réalisations dans les années à venir.

Krum Garkov
Directeur exécutif d'eu-LISA

Table des matières

1. Une agence dynamique pour les affaires intérieures de l'Union	3
Notre identité et nos activités	3
Mission, vision et valeurs	4
Valeurs fondamentales	5
Formation ciblée pour les spécialistes des TI	5
2. Mandat principal	6
Une Europe ouverte et sûre	6
VIS (système d'information sur les visas)	6
SIS II (système d'information Schengen)	8
Eurodac	9
3. Organisation	10
4. Perspectives	12



1. Une agence dynamique pour les affaires intérieures de l'Union



Notre identité et nos activités

Fondée en décembre 2012, eu-LISA soutient les politiques de l'Union en matière de justice et d'affaires intérieures en gérant des systèmes d'information à grande échelle qui contribuent à faire de la libre circulation des citoyens européens une réalité. L'Agence est plus particulièrement responsable de la gestion opérationnelle de trois grands systèmes informatiques essentiels. Elle les conserve tous sous sa responsabilité, sachant qu'ils fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les autorités nationales qui utilisent ces systèmes peuvent ainsi échanger des données en continu, sans la moindre interruption.

Le premier de ces systèmes, le SIS II (système d'information Schengen de deuxième génération), est le principal système d'information d'Europe pour ce qui est de la coopération en matière d'application des lois et de sécurité publique. Le deuxième, le VIS (système d'information sur les visas), est une base de données qui aide les pays situés dans l'espace sans frontières de Schengen à échanger des données en matière de visas concernant les demandes introduites par des ressortissants de pays tiers en vue de recevoir un visa de court séjour pour séjourner ou circuler dans cette zone. Le troisième, Eurodac (base de données DACtyloscopiques EUROpéenne en matière d'asile), est une base de données à grande échelle d'empreintes digitales, destinée principalement à faciliter le traitement des demandes d'asile.



eu-LISA en un mot

Nom: agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Entrée en service: le 1^{er} décembre 2012

Tâche: l'Agence gère les systèmes informatiques qui mettent à disposition des plateformes de coopération en matière d'application des lois, de gestion des frontières et de soutien en matière d'asile à l'échelon paneuropéen. Les activités de l'Agence apportent un appui crucial à la mise en œuvre pratique de la libre circulation au sein de l'Union.

Sites de l'Agence: son siège se situe à Tallinn, en Estonie; le centre opérationnel est à Strasbourg, en France, et le centre de continuité des opérations pour les systèmes informatiques se trouve à Sankt Johann im Pongau, en Autriche.



L'Agence est également chargée d'adopter et d'appliquer des mesures de sécurité relatives aux systèmes d'information, d'organiser des formations à l'attention des experts informatiques des autorités nationales concernant les systèmes qu'elle supervise, de fournir des informations et des statistiques fiables et de surveiller des activités de recherche. Elle doit en outre assurer la séparation complète des données dans les trois systèmes et veiller à satisfaire complètement aux exigences en matière de sécurité et de protection des données.

L'Agence est également responsable des outils et réseaux de communication sophistiqués qui alimentent ses différents systèmes d'information. Elle fournit par exemple l'infrastructure de communication pour les systèmes SIS II, Eurodac et VIS. Elle est en outre responsable de la gestion opérationnelle de Vision et de Dublinet, qui assurent respectivement la communication des systèmes VIS et Eurodac.

Conformément à son ambition de devenir un centre d'excellence TIC dans ce domaine, eu-Lisa prend également part à la conception, au développement et à la gestion de nouveaux systèmes.

Mission, vision et valeurs

Dans l'exécution de son mandat principal, l'Agence a pour mission d'apporter continuellement une valeur ajoutée aux États membres, en appuyant sur le plan technologique les efforts qu'ils déploient en faveur d'une Europe plus sûre.

eu-LISA vise à :

- *fournir des services et solutions performants et de haute qualité;*
- *renforcer la confiance de l'ensemble des partenaires et être en mesure de répondre aux besoins des États membres de l'Union en matière de TIC, qui sont en perpétuelle évolution;*
- *devenir un centre d'excellence TIC reconnu dans ce domaine.*

Sur le plan opérationnel, l'Agence s'emploie surtout à **renforcer la sécurité et à faciliter la libre circulation des personnes dans et vers l'espace Schengen**. Elle cherche à soutenir dans la pratique une coopération efficace et l'échange d'informations entre tous les organes de gestion des frontières et les services répressifs de l'Union.

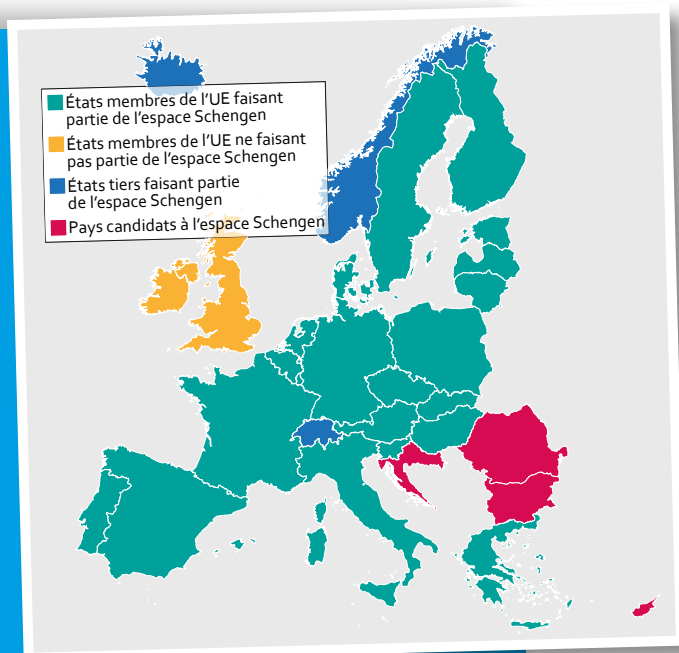
Un aspect clé du travail d'eu-LISA consiste en outre à défendre les droits fondamentaux des citoyens dans la manipulation de données sensibles. Pour ce faire, elle veille à appliquer les normes les plus strictes en matière de sécurité des informations et de protection des données.



L'espace Schengen

Créé en 1995, l'espace Schengen comprend aujourd'hui 26 pays européens. Il englobe la plupart des États membres de l'Union, à l'exception de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, de l'Irlande, de la Roumanie et du Royaume-Uni (la Bulgarie et la Roumanie faisant toutefois les démarches en vue d'en faire partie). Plusieurs pays non membres de l'Union, à savoir l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein, ont également rejoint l'espace Schengen.

Sous de nombreux aspects, Schengen fonctionne de la même manière qu'un pays, en supprimant les contrôles aux frontières intérieures tout en les renforçant aux frontières extérieures. Cette démarche permet la libre circulation, ininterrompue, des personnes, biens, services et capitaux. Elle offre le grand avantage de pouvoir voyager sans passeport à plus de 400 millions de citoyens de l'Union, ainsi qu'à de nombreux ressortissants de pays tiers.



Valeurs fondamentales

L'Agence doit sa réussite à ses valeurs fondamentales — **la responsabilité, la transparence, l'excellence, la continuité, le travail d'équipe et l'attention accordée à la clientèle** — lesquelles sous-tendent ses activités et son développement stratégique. Ces valeurs transparaissent dans les principes directeurs d'exécution de l'Agence, à savoir attirer et conserver les talents, développer des partenariats efficaces avec les gouvernements nationaux et les institutions européennes, forger et maintenir sa crédibilité auprès des partenaires européens, faire preuve d'excellence opérationnelle, et assurer une gouvernance transparente, une rentabilité et une conformité totale aux exigences en matière de sécurité et de protection des données.

Formation ciblée pour les spécialistes des TI

L'Agence eu-LISA organise des formations sur l'utilisation technique des trois systèmes d'information dont elle est responsable. Ces formations sont dispensées par le personnel d'eu-LISA aux opérateurs TI nationaux, au personnel du réseau Sirene («Supplément d'Information Requis à l'Entrée Nationale») et aux membres de l'équipe d'évaluation de Schengen.

La formation demeure une facette majeure du travail de l'Agence dans la mesure où elle continue à répertorier les besoins des États membres de l'Union en matière de formation et à développer de nouveaux supports et initiatives pédagogiques. Elle continuera à élaborer des activités de formation communes en partenariat avec d'autres agences de l'Union, à l'œuvre dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.



© Shutterstock



Les réalisations d'eu-LISA à ce jour:

- elle assume avec succès la pleine responsabilité de la gestion opérationnelle du SIS II, du VIS et d'Eurodac et gère efficacement la maintenance, l'évolution et la mise à disposition de ces systèmes dans les États membres;
- elle poursuit la bonne mise en œuvre des activités planifiées en matière de maintenance et d'évolution/développement pour tous les systèmes placés sous sa supervision;
- elle a créé un cadre de gouvernance solide et transparent pour tous les domaines de l'Agence;
- elle a acquis son autonomie financière en mai 2013, cinq mois après sa création;
- elle a établi des relations de travail durables avec des partenaires clés travaillant dans le domaine européen de la justice et des affaires intérieures.



2. Mandat principal

Une Europe ouverte et sûre

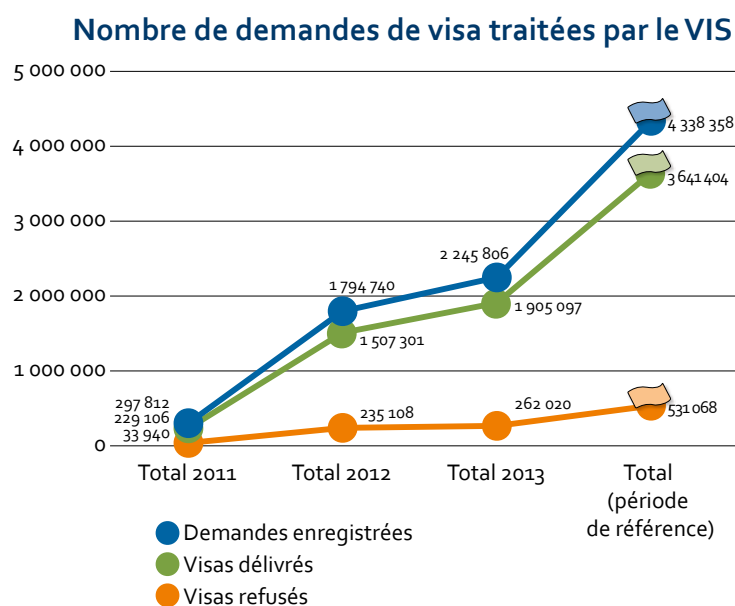
L'Agence fournit le cadre technique et opérationnel permettant de garantir que les citoyens européens et les citoyens non européens jouissent de la liberté d'habiter, de travailler et de voyager d'une manière qu'ils ont appris à connaître et à revendiquer. Cela signifie plus spécifiquement que l'Agence est chargée de gérer les trois principaux systèmes d'information ayant trait aux visas, aux demandes d'asile et à l'échange d'informations pour garantir la sécurité de l'espace Schengen. Il s'agit du **système d'information sur les visas (VIS)**, du **système d'information Schengen (SIS II)** et d'**Eurodac**.

VIS (système d'information sur les visas)

Le système VIS, qui garantit le traitement juste et efficace de la politique européenne commune des visas et des procédures de voyage des visiteurs extérieurs, a vu le jour en octobre 2011. Déjà utilisé par 26 pays et appelé à s'étendre au monde entier pour la mi-2015, il prévient le «visa shopping» (pratique consistant à introduire des demandes de visa dans plusieurs États membres de l'Union après le rejet d'une première demande), participe à la lutte contre la migration irrégulière, contribue à prévenir les menaces à la sécurité intérieure de l'Union et met en place des procédures transparentes et plus rapides pour les véritables voyageurs.

Le système permet à certaines autorités nationales de saisir et de consulter des données, y compris les données biométriques, pour les visas de court séjour dans l'espace Schengen. Au cours de ses 23 premiers mois de fonctionnement, il a enregistré quelque 4 millions de demandes de visa et délivré plus de 3,5 millions de visas pour l'espace Schengen.

En vue du futur déploiement mondial du système VIS, qui doit survenir après un lancement régional progressif, eu-LISA s'emploie à en accroître la capacité et la puissance de recherche et de traitement. À l'horizon 2015, le système sera en mesure de délivrer jusqu'à 100 000 visas par jour et aura une puissance de traitement allant jusqu'à 450 000 transactions par heure. Chaque recherche de poste-frontière devrait prendre à peine 3,5 secondes en moyenne.



Source: Rapport sur le fonctionnement technique du VIS, eu-LISA, 2014



Le VIS en action

Philippe, qui n'est pas un citoyen de l'UE, souhaite se rendre à Bilbao (Espagne) pendant 10 jours et faire une excursion d'une journée à Biarritz, en France, pendant ce laps de temps. Tout ce dont il a besoin, c'est d'un visa qui lui permette de voyager librement dans l'ensemble des pays de l'espace Schengen.

Philippe se rend dans un consulat espagnol pour faire sa demande de visa. Le consulat crée alors un dossier de demande dans le VIS, où sont introduites ses données personnelles ainsi qu'une photo et ses empreintes digitales au format électronique. L'autorité compétente vérifie dans le VIS si Philippe a déjà introduit une demande par le passé. Si c'est le cas, le nouveau dossier et l'ancien sont liés.

Les autorités compétentes en matière de visas consultent également les décisions liées à cette demande antérieure dans le VIS (p.ex.: le visa délivré a-t-il été annulé, révoqué, prorogé ou réduit).

La demande de Philippe fait également l'objet de recherches dans le système d'information Schengen (SIS II) et dans les bases de données nationales. Cette étape permet par exemple de déterminer si le demandeur s'est déjà vu refuser l'entrée dans l'espace Schengen. En fonction de la nationalité du demandeur, d'autres pays de l'espace Schengen peuvent être invités à vérifier sa demande.

Si Philippe respecte toutes les conditions, il peut retourner au poste consulaire pour obtenir son visa qui sera apposé sur son passeport.

Quand il arrivera à l'aéroport, les gardes-frontières réaliseront tous les contrôles nécessaires dans le VIS et lanceront une recherche dans le système par le biais du numéro de référence du visa. Ils vérifieront également les empreintes digitales pour confirmer son identité et/ou l'authenticité du visa et/ou si les conditions d'entrée dans l'espace Schengen sont remplies.



© Thinkstock

SIS II (système d'information Schengen)

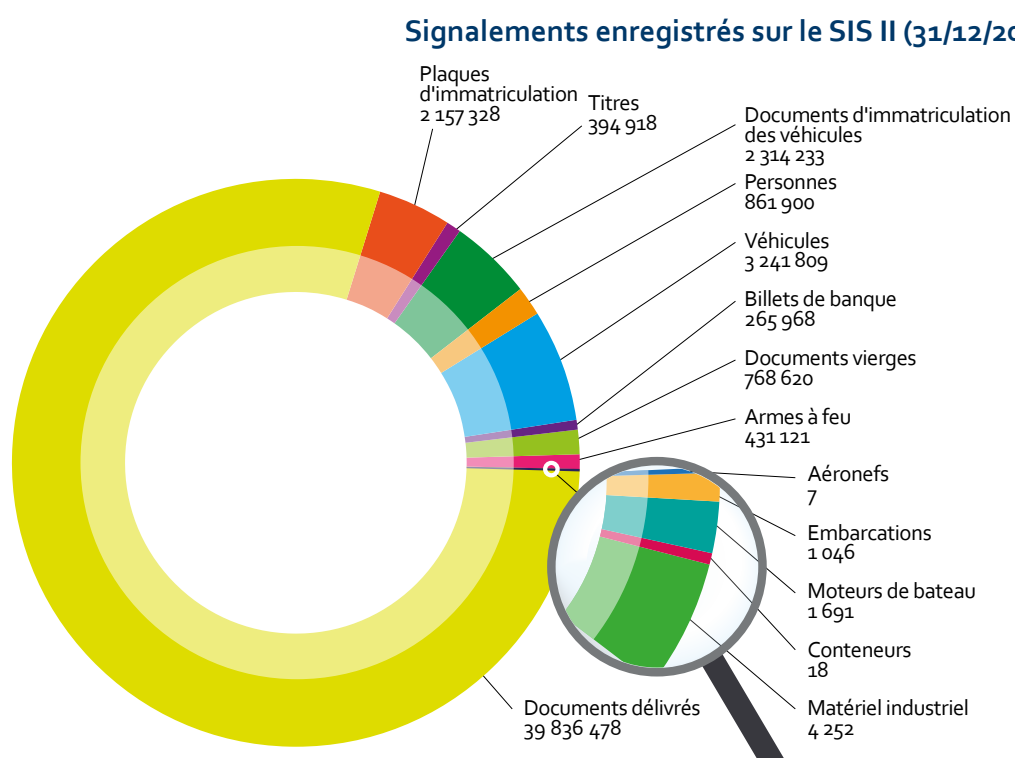
Lancé en avril 2013, le SIS II est le premier système d'information d'Europe pour ce qui est de la sécurité publique. Il permet aux autorités nationales de contrôle frontalier, à la police, aux douanes et aux autorités judiciaires et en matière de visa de l'espace Schengen de partager des informations et représente un outil de premier plan dans les enquêtes sur la criminalité transfrontalière.

Le SIS II contient des informations sur les personnes susceptibles d'avoir été impliquées dans une infraction grave ou qui n'ont pas le droit d'entrer ou de séjourner dans l'Union. Il comporte également des données relatives aux personnes disparues, en particulier les enfants. Le système ne s'arrête pas aux personnes: des informations ont également trait à des biens susceptibles d'avoir été perdus ou volés, tels que des billets de banque, des armes à feu et des documents d'identité.

Une autorité nationale d'un pays donné peut émettre un «signalement» dans le système en décrivant la personne ou l'objet qu'elle recherche. Ce signalement peut être couplé à une action telle que l'arrestation d'une personne en particulier, afin que les officiers des autres pays puissent donner suite à l'information.

Le SIS II a remplacé le système d'information Schengen de première génération (SIS I). Plus moderne, il présente de nouvelles fonctionnalités améliorées, telles que des données biométriques et des informations relatives aux mandats d'arrêt européens, ainsi que de nouveaux types de données et de meilleures options de liaison entre les différentes entrées.

À la fin 2013, le SIS II comportait plus de 50 millions d'entrées issues de 28 pays utilisant ce système. En moyenne, 4 000 entrées sont créées, actualisées ou supprimées par heure.



Source: SIS II — Statistiques 2013, eu-LISA, 2014

Le SIS II en action

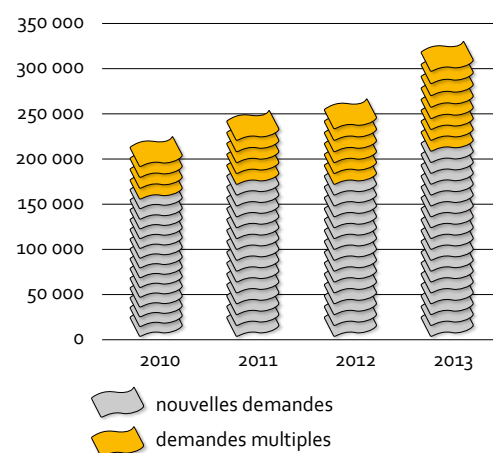
La voiture d'Anne a été volée devant son bureau, à Bruxelles, en Belgique. En République tchèque, la police a arrêté la même voiture pour excès de vitesse. Lors de la vérification des données de la voiture, les agents ont effectué un contrôle de routine via le système SIS II. Grâce au signalement émis par la police belge, leurs collègues tchèques ont su que la voiture avait été volée. Ils l'ont confisquée et ont pu la rendre à Anne.



Eurodac

Déjà adopté par 32 pays, ce système d'information permet de recevoir de manière efficace et transparente les demandes d'asile introduites auprès de l'Union par des personnes ayant peut-être besoin de la protection offerte par les valeurs et normes européennes. En 50 secondes à peine, Eurodac peut comparer les empreintes digitales des demandeurs d'asile avec celles des personnes ayant franchi illégalement la frontière: cette démarche permet d'éviter les abus tels que l'«asylum shopping», qui consiste à demander l'asile dans plusieurs États membres de l'Union. Ce système permet également de déterminer quel État membre est responsable de l'examen d'une demande d'asile. En 2013, Eurodac a facilité plus de 300 000 transactions relatives aux demandeurs d'asile. Estimée à 2,8 millions d'empreintes digitales numériques actuellement, sa capacité de stockage devrait s'étendre en 2015.

Nouvelles demandes vs. Demandes multiples (depuis 2010)



Source: eu-LISA, 2014

Eurodac en action

Jo (18 ans) et Lucas (23 ans) sont frères. En raison de la situation politique dans leur pays d'origine, ils décident de fuir vers l'Europe. À leur arrivée en Croatie avec de faux passeports, ils déposent une demande d'asile. L'autorité réceptrice confronte leurs empreintes digitales aux données d'Eurodac pour déterminer s'ils ont déjà introduit une demande d'asile dans un autre État membre. Cela permet aux autorités croates de déterminer le pays responsable du traitement de leur demande d'asile et de s'occuper d'eux. Plusieurs critères sont utilisés pour identifier le pays responsable d'un demandeur d'asile; Eurodac est l'un d'eux.



3. Organisation

Personnel

L'agence eu-LISA s'engage à développer les compétences de son personnel et à le fidéliser. Elle recrute des personnes dotées des compétences requises pour que l'Agence mette efficacement en œuvre sa stratégie d'activités, ainsi que pour superviser la sécurité informatique et la protection des données, gérer des systèmes d'information sophistiqués à grande échelle, et communiquer les réalisations et les résultats de l'Agence aux autorités nationales et aux citoyens européens.

Fin 2013, eu-LISA comptait 129 agents (31 % de femmes et 69 % d'hommes) représentant 22 nationalités. Ils se répartissent en deux sites: 47 travaillent au siège de Tallinn et 82 au centre opérationnel de Strasbourg.

Gouvernance

La structure administrative et de gestion de l'Agence comprend un directeur exécutif, un conseil d'administration et des groupes consultatifs pour chaque système relevant de la gestion de l'Agence. Les organes de gouvernance sont tous composés de représentants des États membres de l'Union et des pays associés, de la Commission européenne et de plusieurs agences européennes à l'œuvre dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Par conséquent, eu-LISA peut nouer un dialogue avec tous les acteurs institutionnels impliqués dans les différents aspects de la gestion des frontières de l'Union, de l'asile et des migrations. Cette structure de gouvernance est conçue de manière à renforcer la confiance entre l'Agence et les autorités nationales, ce qui devrait aboutir à une coopération renforcée.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend des représentants des États membres de l'Union et de la Commission européenne. Les pays associés (Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein), de même que des agences européennes comme Europol et Eurojust, sont également représentés. Le conseil a pour rôle de veiller à ce que l'Agence atteigne ses objectifs et remplisse ses fonctions, tels que stipulés dans le règlement instituant eu-LISA, de la manière la plus rentable possible, conformément à ses buts et finalités stratégiques.

Groupes consultatifs

Chaque système informatique exploité par l'Agence est soutenu par un groupe consultatif. Ces groupes sont constitués d'experts issus des États membres de l'Union et des pays associés (Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein), d'un représentant de la Commission européenne, d'Europol (pour le SIS II et le VIS) et d'Eurojust (pour le SIS II). Ils fournissent au conseil d'administration une expertise technique spécifique pour les systèmes qu'ils soutiennent.



Forger des relations ouvertes et transparentes

L'Agence travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires évoluant dans des domaines similaires. Elle a noué des relations de travail solides avec plusieurs d'entre eux, par l'intermédiaire d'accords formels.

Le 20 novembre 2013, eu-LISA a signé un protocole de travail avec le Collège européen de police (Cepol). Elle a signé un accord similaire avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) et avec la Commission européenne le 31 janvier 2014. Ces arrangements de travail ouvrent la voie à la coopération, à l'échange des bonnes pratiques et à l'expertise, sur la base d'intérêts et d'objectifs communs.

L'Agence tisse également d'autres réseaux formels et informels en vue d'échanger les expériences et les connaissances avec des partenaires spécifiques, dans l'espoir de développer et de déployer des plateformes technologiques et des systèmes communs pour les aspects opérationnels des politiques européennes en matière de justice, de sécurité et de liberté.



Le Cepol est très attaché aux relations qu'il a nouées avec d'autres agences dans le domaine de la justice et des affaires intérieures [...]. Je compte sur une coopération durable et fructueuse avec eu-LISA, dont les connaissances et capacités en matière de TIC seront hautement appréciées.

M. Ferenc Bánfi, directeur du Cepol



L'arrangement de travail eu-LISA/ Frontex est un exemple pratique de la manière dont les agences européennes collaborent et créent des synergies au bénéfice des États membres de l'Union et de leurs citoyens.

*M. Krum Garkov,
directeur exécutif d'eu-LISA*



4. Perspectives

Conformément à son mandat principal, cette agence relativement jeune est appelée à développer encore ses activités et ses services dans les années à venir. L'accent est essentiellement placé sur le renforcement de la valeur ajoutée de ses systèmes et technologies pour l'Union et ses citoyens, en gardant toujours à l'esprit la nécessité de le faire de manière rentable et efficace. Les trois objectifs que sont la disponibilité, la stabilité et l'évolution des systèmes continueront à guider son travail.

Dans l'immédiat, l'Agence a pour principal but opérationnel de maintenir la stabilité et la continuité des opérations des systèmes qu'elle supervise, tout en créant une organisation moderne et efficace. eu-LISA devra également mener à bien plusieurs projets essentiels :

- *moderniser le VIS/système de correspondances biométriques (BMS) pour les demandes de visa au-delà de son déploiement progressif;*
- *commencer à apporter à Eurodac les changements requis par la refonte du règlement.*

À long terme, par l'intermédiaire de ses systèmes d'information principalement, eu-LISA vise à accroître la rapidité et l'efficacité de l'entrée dans l'Union pour les personnes habilitées à le faire, sans compromettre la sécurité. L'Union restera ainsi ouverte sur le monde et demeurera une destination attrayante pour les voyageurs de pays tiers. Grâce à sa communication ouverte et transparente avec le grand public, l'Agence mettra en exergue l'importance de la libre circulation à part entière au sein de l'Union.

R&D au sein d'eu-LISA

Tenir le rythme de l'évolution des besoins des États membres en matière de TIC et des défis qu'ils rencontrent en termes de sécurité implique d'investir dans la recherche. Pour rester digne d'intérêt et demeurer à la pointe des développements dans ce domaine, l'Agence reste au fait des technologies nouvelles et émergentes qui pourraient revêtir une utilité opérationnelle pour les systèmes et tâches actuels et futurs.

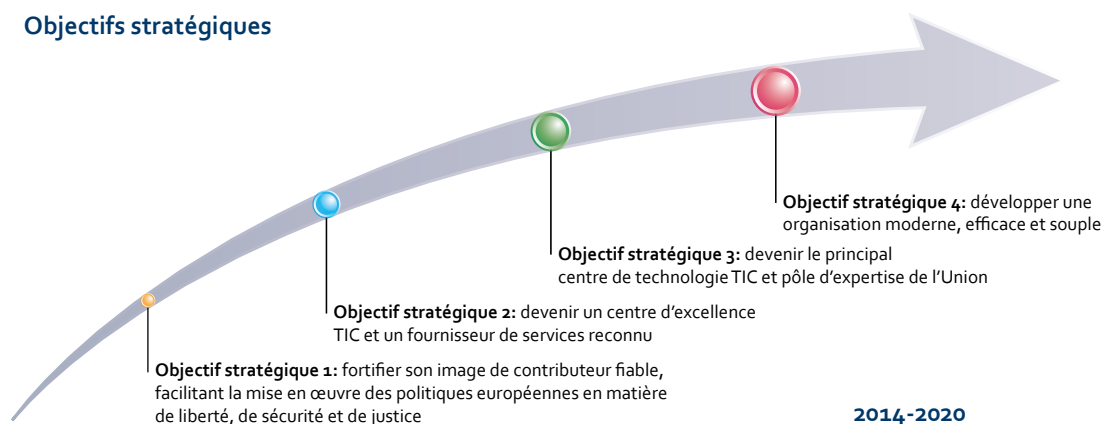
Pour voir s'il est possible d'intégrer de nouvelles technologies dans les systèmes existants ou nouveaux, l'Agence va mettre en œuvre le projet pilote «Frontières intelligentes» en 2015. Il sera rattaché au paquet de l'Union pour des frontières intelligentes, qui comporte le système d'entrée/sortie (EES) et le programme d'enregistrement des voyageurs (RTP), destinés à accélérer les procédures de vérification aux frontières pour les ressortissants de pays tiers lorsqu'ils entrent dans l'Union, tout en renforçant la sécurité. Sachant que les flux de trafic s'intensifient aux frontières extérieures de l'Union et qu'ils continueront à le faire à l'avenir — rien qu'au niveau des frontières aériennes, les franchissements de frontières devraient augmenter de 80 % entre 2009 et 2030, des projets comme celui-ci pourraient s'avérer essentiels pour fluidifier le trafic et renforcer la sécurité en Europe.

Objectifs stratégiques d'eu-LISA pour 2014-2020

L'Agence est en train de se forger une réputation de contributeur fiable et de confiance à la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la justice, de la sécurité et de la liberté. Toutefois, en tant que jeune organisation, elle cherche à améliorer sa prestation de services et a élaboré une stratégie sexennale qui lui permette de façonner cette croissance et d'en tracer les contours pour les six prochaines années. Les objectifs stratégiques énumérés dans la «Stratégie 2014-2020 d'eu-LISA» reflètent son mandat et ses priorités, tels que définis dans le dialogue avec les États membres.

La stratégie étant un document dynamique, ces objectifs seront suivis et revus chaque année, en vue de les adapter à l'évolution des besoins des parties prenantes de l'Agence et du paysage géopolitique dans lequel elle évolue.

Objectifs stratégiques



COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<https://bookshop.europa.eu/fr/home/>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<https://bookshop.europa.eu/fr/home/>).

Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

eu-LISA en ligne

www.eulisa.europa.eu

Pour en savoir plus

Direction générale des affaires intérieures de la Commission européenne

ec.europa.eu/dgs/home-affairs/

En savoir plus sur l'espace Schengen

ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/schengen/index_en.htm

En savoir plus sur les affaires intérieures de l'Union

Immigration:

ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/immigration/index_en.htm

Franchissement des frontières de l'Union:

ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/borders-and-visas/border-crossing/index_en.htm

Régime d'asile européen commun:

ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/asylum/index_en.htm

Coopération policière:

ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/police-cooperation/index_en.htm

eu-LISA en action

Les technologies de l'information au service d'une Europe plus ouverte et plus sûre

eu-LISA

Agence européenne pour la gestion opérationnelle
des systèmes d'information à grande échelle
au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
www.eulisa.europa.eu



Office des publications

ISBN 978-92-95203-08-2
doi:10.2857/18352